

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE VENDREDI 7 JUILLET 2023

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :**

BAVUZ Stéphanie	FOLLIET Marie-Christine	ARMAND Jean-Michel
MOLINIER Florence	BERLIOZ Gilles	
BANDET Marcel	GRABOWSKI Catherine	BARBIER Serge
CAPITAN Raphaël	MADRIGAL Géraldine	
PUJOS Thierry	DOUSSET Maud	CURIAL Magali

**ABSENTS EXCUSES :** GARDONI Marc - MADRIGAL Nicolas

**SECRETAIRE :** MOLINIER Florence

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.  
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera donc affiché sur les panneaux de la commune.  
M.ARMAND ajoute que les documents comptables avaient été envoyés avant le conseil municipal.

Mme le Maire demande à ajouter une délibération ayant pour sujet : une demande de subvention au département de l'AIN.  
Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACHAT D'UN CAMION MULTI-BENNE**

Madame le Maire explique qu'il a été procédé à un appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres, s'étant réunie les 7 juillet 2023 pour l'ouverture des plis, l'analyse et le choix de l'entreprise, a décidé d'attribuer le marché :

- à l'entreprise Lyon utilitaires pour un montant de 53 500€ HT

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

**1 – PREND NOTE ET APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot unique à l'entreprise Lyon utilitaires**

**2 – DONNE et DELEGUE tous pouvoirs et autorisations nécessaires à Madame Maire à l'effet d'intervenir à la signature du marché et toutes pièces et documents s'y rapportant et généralement faire le nécessaire en la matière.**

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR REHABILITATION DE LA PARTIE SUD DU BATIMENT DE LA MAIRIE A USAGE DE CO-WORKING AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX), DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU BONUS RURALITE DE LA REGION AURA**

L'objectif principal de ce projet est donc la réhabilitation de la partie sud du bâtiment de la mairie à usage de co-working. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune doit réajuster sa demande d'aide financière auprès de la DETR, du conseil départemental et de la région AURA en raison de l'augmentation du devis pour la réalisation du projet. Les premières demandes avaient été faites et deux délibérations avaient été prises le 17 février 2023 et le 14 avril 2023.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Source	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		35 311	20 %
Emprunts		0	
<b>Sous-Total autofinancement</b>		<b>35 311</b>	<b>20%</b>

Union européenne			
Etat- DETR		41 823	23%
Etat- autre			
Conseil régional		66 000	36%
Conseil départemental (Rénovation énergétique)		31 695	17%
Conseil départemental (Equipements de proximité)		7009	4%
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>146 527</b>	<b>80%</b>
<b>Total H.T</b>		<b>181 838</b>	<b>100%</b>

\*dans la limite de 80 % ou 40 % pour un monument historique inscrit.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de réhabilitation de la partie sud du bâtiment de la mairie à usage de co-working. et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Mme le Maire expose le remplacement de Mme PONCET Sylviane, partie en retraite le 1<sup>er</sup> mai 2023. Elle présente les candidatures reçues et il est décidé de prendre une personne en CDD jusqu'aux vacances de la Toussaint permis les candidates. Un autre CDD sera fait également pour le remplacement d'un agent en congé longue maladie. Il est évoqué les emplois de 2 agents titulaires qui ont 2 fiches de paie chaque mois, pour 2 postes différents occupés au sein de la collectivité. M. BARBIER précise que considérant cette situation, la commune et les employés perdent en flexibilité si les 2 postes de chaque agent sont regroupés en un seul. Des renseignements seront pris auprès du Centre de gestion de l'Ain.
- Mme le Maire expose ensuite l'étude d'aménagement de carrefour du centre bourg. Elle donne lecture de la 1<sup>ère</sup> étude reçue la veille du conseil municipal. Les conseillers exposent plusieurs problèmes relatifs aux conclusions de cette étude. M. BARBIER s'étonne des 15% d'augmentation du trafic d'hiver qui semble sous-évalué. M. BANDET demande si les chiffres utilisés pour l'hypothèse posée se sont inspirés du comptage effectué par le Département. Puis demande quelle sera la longueur de la file de voitures en attente aux feux en heure de pointe. M. CAPITAN et BANDET évoquent l'inquiétude que les automobilistes empruntent le centre du village afin d'éviter les feux. Le critère « coût » ne devrait pas rentrer dans le calcul de la note finale. Si on tient compte du nombre de voitures dans le calcul du flux de l'étude, les files d'attente de part et d'autre des feux aux heures de pointe seront de plus de 100 mètres. Donc quasi impossibilité pour les véhicules qui empruntent les voies transversales de s'engager sur la RD 1504.
- Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une seule demande d'aide au permis de conduire a été reçue pour le moment.
- Mme le Maire expose la demande d'une association de cours de Zumba pour louer la salle des fêtes une heure par semaine pour dispenser ses cours entre septembre 2023 et juin 2024. Il est fait une proposition de prix à 50 euros par mois tenant compte du fait que l'association n'utilisera ni eau, ni électricité. Les 2 premiers mois seront offerts. (Septembre et octobre). Le conseil municipal se laisse la possibilité des réviser le prix de cette location.
- Mme le Maire a appelé Mme Borel au sujet de l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe dans l'école. A ce jour nous dénombrons 134 enfants à la rentrée. L'inspection académique dit être attentive à la situation de Virignin. M. BARBIER demande une égalité de traitement par rapport aux autres communes qui ont obtenu gain de cause.
- Mme le Maire informe ensuite que les installations de la fibre optique pour tous les bâtiments communaux sont en cours. La mairie est d'ores et déjà fibrée.
- Un retour est fait quant au projet d'assainissement. Le coût pour les eaux pluviales sera de : 557 405€, celui pour la défense incendie sera de 42 500€. Aucune subvention n'est envisageable pour ces dossiers.

Le secrétaire de séance,

MOLINIER Florence



Le Maire,

Stéphanie BAVUZ


